



LE MERCREDI 31 MAI 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 31 mai 2017, à 18 h 05, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Cécile Gauthier
Sylvain Tremblay

Martine Caron
Dany Ouellet

Les représentantes du comité de parents

Anne-Marie Arcand

Andreann Thibert

Absence

Marc-Olivier Bisson

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines

Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire (quitte à 18 h 18)

Daniel Cooke, commissaire

Sylvain Léger, commissaire

Raymond Ménard, commissaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 44-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2017

RÉSOLUTION 45-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mars 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017

RÉSOLUTION 46-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 avril 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 47-CE (2016-2017)

Attendu les termes des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 29 mars 2017;

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 26 avril 2017 des deux hebdomadaires locaux diffusés sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2017-2018, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
29 novembre 2017	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
31 janvier 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
28 mars 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
30 mai 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE – RENOUELEMENT
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

RÉSOLUTION 48-CE (2016-2017)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est protégée par une assurance responsabilité offerte par Lemieux, Ryan & associés pour l'année 2016-2017;

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières auprès du courtier Lemieux, Ryan & associés;

Attendu les conditions de renouvellement reçues de Lemieux, Ryan & associés pour l'année 2017-2018;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est satisfaite des services rendus;

Attendu les discussions lors du comité de vérification et des affaires financières du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE les services de Lemieux, Ryan & associés soient retenus pour la couverture de l'assurance responsabilité générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



pour l'année 2017-2018 à un coût de vingt-sept mille trois cent quarante-trois dollars (27 343,00\$), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU CALFEUTRAGE DES FENÊTRES ET DES PORTES
DE L'ÉCOLE ST-MICHEL, À GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 49-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public MMB1627PE02 pour des travaux de réfection du calfeutrage des fenêtres et des portes à l'école Saint-Michel à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	52 121,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	
LCC et Associés Canada Inc.....	71 600,00 \$
41, rue Valcourt, unité 7 Gatineau (Québec) J8T 8G9	
Defran Inc.	73 622,00 \$
55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	
DMA Construction (3955788 Canada inc.)	74 000,00 \$
50, St-Raymond, suite 200 Gatineau (Québec) J8Y 1R7	
D.L.S. Construction Inc.	78 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	
Les Rénovations Daniel Larivière Inc.	93 700,00 \$
435, rue St-René Est Gatineau (Québec) J8P 8A5	

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ);

Attendu que le financement de ce projet provient du MESS dans le cadre de l'allocation spécifique «Maintenance de bâtiment»;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat pour des travaux de réfection du calfeutrage des fenêtres et des portes à l'école Saint-Michel, à Gatineau, soit octroyé à la firme 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) pour la somme de cinquante-deux mille cent vingt et un dollars (52 121,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DES SOLS À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE /
AUX TROIS-CHEMINS, À THURSO – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 50-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public AMT1717DS01 pour des travaux de décontamination des sols à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les Pavages Lafleur et fils	45 229,56 \$
-----------------------------------	--------------

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



27, chemin Mongeon L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1

Les Constructions et Pavage Jeskar inc. 49 369,60 \$
5181, rue Amiens, bureau 202 Montréal (Québec) H1G 6N9

6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) 49 537,28 \$
183, chemin Freeman, unité 6 Gatineau (Québec) J8Z 2A7

Émile Foucault excavation inc. 54 205,15 \$
616, Route du Canton Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1P8

Paysagiste Envert et fils (6535755 Canadan inc.) 69 872,86 \$
146, chemin du rang 6 Val-des-Monts (Québec) J8N 7R3

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Les Pavages Lafleur et fils;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 29 mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le contrat pour des travaux de décontamination des sols à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso, soit octroyé à la firme Les Pavages Lafleur et fils pour la somme de quarante-cinq mille deux cent vingt-neuf dollars (45 229,56 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE
LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 51-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1710FO01 pour des travaux de réfection d'un mur de soutènement à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Asphalte Raymond inc. 62 930,00 \$
635, rang St-Joseph Est, St-André Avellin (Qc) J0V 1W1

Les Pavages Lafleur et fils 62 959,58 \$
27, chemin Mongeon L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1

Michel Emery entrepreneur général inc. 78 820,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Asphalte Raymond inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation formulée par le comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 29 mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le contrat pour des travaux de réfection d'un mur de soutènement à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit octroyé à la firme Asphalte Raymond inc. pour la somme de soixante-deux mille neuf cent trente dollars (62 930,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RADIATION DE TAXE SCOLAIRE

RÉSOLUTION 52-CE (2016-2017)

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

Attendu que tous les dossiers énumérés sur la liste déposée ont fait l'objet de procédures de recouvrement par l'huissier mandaté par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la valeur foncière de ces propriétés, les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues et les problèmes de titres de certaines propriétés, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

Attendu que tous ces comptes à recevoir remontent à plusieurs années;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification et des affaires financières du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées radie les sommes à percevoir en capital au montant de 2 027,44 \$ ainsi que les montants de frais et d'intérêts ajoutés pour ces mêmes années, jusqu'à la date du suivi de la présente résolution. Ce montant se répartit comme suit :

No dossier	Total	No dossier	Total	No dossier	Total	No dossier	Total
4842	102,17 \$	38224	45,29 \$	37696	167,31 \$	33417	43,47 \$
7439	42,50 \$	38272	13,12 \$	37713	87,27 \$	34614	133,60 \$
7635	28,10 \$	38274	21,53 \$	38837	4,89 \$	33914	26,92 \$
7743	20,37 \$	38282	8,64 \$	33681	20,42 \$	16357	8,42 \$
7785	89,23 \$	38899	32,72 \$	33408	49,96 \$	7120	4,08 \$
9563	69,38 \$	11568	140,60 \$	36315	6,25 \$	36319	31,32 \$
9609	66,13 \$	33300	72,52 \$	18157	7,24 \$	33316	20,86 \$
9610	51,43 \$	33302	148,88 \$	37706	37,91 \$	31634	35,78 \$
9802	14,24 \$	33885	36,33 \$	64594	85,37 \$	38834	5,10 \$
30666	30,85 \$	33972	68,62 \$	33341	22,00 \$	38827	4,86 \$
37834	40,04 \$	37692	197,75 \$	34925	53,41 \$	39047	106,10 \$
						33682	6,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nathalie A. Charette et monsieur Dany Ouellet quittent leur siège, il est 18 h 18.

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO)
ET LA CSCV CONCERNANT LES DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2013-2014 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 53-CE (2016-2017)

Attendu les termes du grief G-SEO-1314-05 déposé par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) concernant les règles de formation des groupes;

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Attendu que le SEO et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendus quant à une entente hors cour dans ce dossier;

Attendu que le projet d'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO)
ET LA CSCV CONCERNANT LES DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2014-2015 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 54-CE (2016-2017)

Attendu les termes du grief G-SEO-1415-11 déposé par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) concernant les règles de formation des groupes;

Attendu que le SEO et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendus quant à une entente hors cour dans ce dossier;

Attendu que le projet d'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Dany Ouellet reprend son siège, il est 18 h 25.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 55-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 25.

La directrice du Service des ressources humaines présente le projet d'entente ainsi que les dossiers des employés concernés.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 56-CE (2016-2017)

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 35.

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO),
UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET LA CSCV – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 57-CE (2016-2017)

Attendu la situation particulière vécue par un membre du personnel enseignant;

Attendu que le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, le membre du personnel enseignant concerné et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendus quant à une entente dans ce dossier;

Attendu que le projet d'entente convient aux trois parties impliquées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et un membre du personnel enseignant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 58-CE (2016-2017)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE [REDACTED] * soit non rengagée pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 59-CE (2016-2017)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



QUE [REDACTED]* soit non rengagée pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION**

RÉSOLUTION 60-CE (2016-2017)

Attendu qu'un membre du personnel professionnel occupe actuellement un poste, en prêt de service, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Attendu qu'il est possible que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) renouvelle ce prêt de service pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de madame Lyse Clermont pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

QUE la présente résolution demeure conditionnelle à la confirmation écrite du renouvellement, pour l'année scolaire 2017-2018, de ce poste en prêt de service auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION**

RÉSOLUTION 61-CE (2016-2017)

Attendu qu'un membre du personnel professionnel occupe actuellement un poste, en prêt de service, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Attendu qu'il est possible que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) renouvelle ce prêt de service pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de madame Nathalie Lapointe pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

QUE la présente résolution demeure conditionnelle à la confirmation écrite du renouvellement, pour l'année scolaire 2017-2018, de ce poste en prêt de service auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



RÉSOLUTION 62-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 28 juin 2017, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 43.

Éric Antoine,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.